

Ce Journal paraît les Dimanche,  
Mercredi et Vendredi.

**PREMIER**  
**de l'abonnement.**  
POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :  
Un an . . . . . 32 francs.  
Six mois . . . . . 16 »  
Trois mois . . . . . 8 »

**HORS DU DÉPARTEMENT :**  
1 franc de plus par trimestre.  
Un numéro . . . . . 25 centimes.  
Annonces . . . . . 25 c. la ligne.  
Réclames . . . . . 30 c. id.

# L'AVENIR,

Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

On s'abonne :

**A LYON.** rue St-Dominique,  
n° 1, au 1<sup>er</sup>, chez M. RÉGIPAS ;  
**A LA CROIX-ROUSSE,** rue du Vard, 5 ;  
**A PARIS,** à l'Office-Correspondance de  
LESOLVET et C<sup>o</sup>, place de la Bourse ;  
**A MARSEILLE,** chez M. E. MARTIN, li-  
cencié en droit, rue Sibie, 24, A ;  
Et chez tous les Directeurs des postes et des  
messageries.

Tous les articles, ayant un but d'intérêt public,  
seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus  
de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureu-  
sement refusés.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. ; — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Lyon, le 8 décembre 1846.

## GRÈVE DES TEINTURIERS.

Nous avons fait déjà remarquer à plusieurs reprises le malaise qui résultait dans l'industrie des fausses relations établies entre les maîtres et les ouvriers; nous avons appelé de tous nos vœux un ordre de choses différent où la protection de la loi offrirait à tous les intérêts une garantie équitable. Un fait récent vient d'apporter une autorité nouvelle à notre parole.

« Depuis trois jours les ouvriers teinturiers sont en grève. Vendredi 4, quelques-uns d'entre eux se sont présentés successivement chez les maîtres teinturiers, et leur ont présenté à signer un règlement en vertu duquel la journée des ouvriers serait augmentée, les heures de travail diminuées, et le nombre des apprentis réduit. Tous les maîtres teinturiers à l'exception d'un seul se sont refusés à ces injonctions. Alors les ouvriers qui faisaient l'office de délégués ont engagé leurs camarades à quitter les ateliers; et immédiatement à l'instant même où sur le refus de signature de la part du maître teinturier, cette invitation leur était faite, elle a été suivie d'effet. Tous les ateliers de teinture se sont successivement vidés, samedi soir la grève était complète, les seuls apprentis sont restés. Un chef d'atelier dont les soies pouvaient éprouver une forte avarie de cette suspension a représenté aux délégués qu'il était au moins désirable que ses ouvriers achevassent une opération qui pouvait les préserver de cette avarie. Alors sur l'injonction des délégués, les ouvriers ont achevé l'opération, puis ils ont quitté le travail. Rien n'est comparable à la soumission absolue qu'ils montrent pour la volonté de ces chefs, et il est évident qu'il existe une organisation puissante qui les a façonnés à cette obéissance. Plusieurs ont quitté leur ouvrage les larmes aux yeux, déclarant aux chefs d'atelier qu'ils les laissaient ainsi à regret, mais qu'il ne leur était pas possible de faire autrement. »

Le récit qu'on vient de lire, emprunté à la *Gazette de Lyon*, contient l'exposé sommaire de cet événement; mais quelles graves réflexions ne doit-il pas faire naître dans notre esprit!

Condanner la grève des teinturiers, parce qu'elle se présente sous une forme brusque, voisine de l'arbitraire, ne serait point, selon nous, juger sainement une question de cette importance. Sous cette apparence, il se cache un fait profond, incontestable: c'est la pénible situation de l'ouvrier. La grève des teinturiers n'est point venue tout-à-coup, d'un seul bond, elle n'est pas née sans motifs réels; depuis longtemps, des griefs véritables avaient détruit la bonne intelligence entre les maîtres et les ouvriers. Le prix de la journée avait été fixé entre eux; mais la quantité de temps que comprendrait cette journée n'avait pas été réglée; aussi dans certains ateliers elle se prolongeait jusqu'à une heure fort avancée de la nuit, et le lendemain l'ouvrage ayant été à peu près terminé la veille, on

renvoyait les ouvriers, en ne payant qu'un quart ou une moitié de salaire; cela réduisait donc la façon de 25 pour 100 en moyenne. De plus, un maître teinturier embauchait un certain nombre d'ouvriers, puis faisait un choix, et en renvoyait une partie, de manière à laisser constamment une quantité d'individus inoccupés toujours prêts à remplacer les plus récalcitrants. Il y avait ainsi souffrance d'une part, injustice de l'autre. Pour ramener cette situation à un état rationnel, les ouvriers ont présenté un règlement à l'administration, en priant nos magistrats d'user de leur autorité pour le faire accepter également par les deux parties contractantes. — Cela ne nous regarde pas, ont répondu les magistrats. — Alors les teinturiers ont usé de l'unique moyen laissé aux travailleurs en pareille circonstance, ils ont arrêté les travaux de tous les ateliers.

Certes, nous n'approuvons pas une pareille démarche. En refusant de travailler, ce n'est pas seulement à quelques capitalistes que les ouvriers causent un préjudice, mais à un très grand nombre d'autres ouvriers nécessairement, auxquels ils enlèvent leur unique ressource: cela est mal; on conviendra cependant avec nous que les travailleurs de toutes les professions n'ont pas le choix des moyens. Leur voix n'est jamais écoutée; leurs plaintes ne sont pas entendues; la loi ne leur offre aucune garantie; ils n'ont en leur pouvoir que le fait brutal de la grève, et ils s'en servent sans réfléchir à ses funestes conséquences.

Qui donc ne s'apercevra tout d'abord qu'il y a dans cela seul une grande lacune de la loi, une véritable incurie de la part de nos gouvernants. Pour réduire les prix des salaires, les maîtres n'ont pas besoin d'avoir recours à la coalition, elle est naturellement implicite dans toutes leurs déterminations: — leurs intérêts réciproques sont bien plutôt de faire baisser que d'élever le salaire. Si le résultat de leurs spéculations place le producteur dans l'impossibilité de faire face à ses plus pressants besoins, notre législation imparfaite ne les atteint pas: c'est la conséquence de la liberté de l'industrie; mais si les ouvriers refusent de travailler, comme leur grand nombre les contraint à se réunir, à se voir, à s'entendre pour donner à une semblable manifestation toute l'importance qu'elle doit avoir pour produire quelque effet, les ouvriers tombent sous le coup de la loi; ils sont coupables, on les emprisonne: c'est délier le nœud gordien à la manière d'Alexandre.

L'état actuel de l'industrie place l'ouvrier dans un antagonisme perpétuel envers les capitalistes qui l'emploient. — Pour que la loi reste muette entre eux, il faudrait qu'il y eût égalité relative; mais quand le maître est libre de ne pas travailler, l'ouvrier n'est point libre de rester sans rien faire, il faut qu'il produise afin de gagner le salaire qui le nourrit lui et sa famille; — ce salaire est-il au-dessous de ses besoins, il faut encore qu'il l'accepte, car il vaut mieux manger du pain noir que de mourir de faim. — Celui-ci a donc les bras liés quand l'autre reste indépendant, et maintenant n'est-ce pas une complète dérision que de leur dire: Défendez chacun

vos intérêts.

Admettons les chances les plus favorables: le capitaliste réalise chaque année des bénéfices assez considérables, l'ouvrier a de la peine à faire de maigres économies, le capitaliste a tout intérêt à augmenter le nombre des ouvriers en multipliant les apprentis, parce que plus il y a de concurrence parmi les travailleurs, moins les salaires sont élevés; l'ouvrier voit au contraire augmenter chaque jour les chances qui peuvent faire diminuer ses ressources; puis quels remèdes apporte-t-on à ce vice radical de l'industrie? quelles espérances lui donne-t-on pour compenser ses craintes? Rien. Défendez vos intérêts. Eh bien! il les défend comme il peut; mais n'est-ce pas à vous, magistrats, à prévenir des crises aussi funestes en indiquant d'autres moyens.

Dans toutes les administrations, le stagiat, le surnuméraire ne sont-ils pas employés par le gouvernement lui-même, afin d'éviter l'encombrement de sujets pour les mêmes emplois; quelqu'un a-t-il trouvé que cela fut mauvais? Serait-ce donc bien ridicule de chercher à utiliser en général ces cas particuliers d'application?

Quand on veut la liberté, il faut savoir la protéger, lui faire éviter les excès qui la conduisent à la licence; il ne faut pas que ma liberté personnelle nuise à mon voisin; que ma satisfaction propre soit fondée sur la souffrance d'autrui. Le véritable principe d'un code social est la reconnaissance des droits de tous. Donc si vous reconnaissez les droits du capitaliste, reconnaissez aussi au prolétaire le droit de vivre en travaillant; car c'est ce droit sacré qui lui est disputé par la concurrence que les travailleurs s'efforcent de défendre par la grève.

Dans une société organisée, les maîtres et les ouvriers doivent avoir des intérêts identiques, puisque le but qu'ils se proposent est le même. La production étant le résultat de leurs efforts mutuels, ils doivent avoir une part relative en consommation. Le contrat qui les lie forcément doit être environné de garanties, car c'est une espèce d'acte de société. Donnez aux deux parties une indépendance égale, et vous aurez ramené l'équilibre des intérêts; mais laissez le capitaliste maître par sa fortune de l'échange ou du commerce, maître du travailleur par le salaire, et ses intérêts isolés l'entraîneront par accroître ses bénéfices, à augmenter la valeur de l'échange, à diminuer la valeur du salaire. Le prolétaire supportera donc doublement le contre-coup de cette fausse répartition.

On a dit que les teinturiers avaient eu tort de cesser leurs travaux, parce qu'ils étaient les mieux rétribués de l'industrie lyonnaise. — Ce raisonnement ne nous paraît pas exact: la grève est une manifestation qui demande pour produire quelque effet des moyens d'action assez puissants, les professions les plus pauvres ne peuvent point disposer de pareilles ressources. Au reste, les teinturiers, en présentant un règlement qui doit fixer leurs relations avec les maîtres, protestent au nom d'un principe. Qu'ils aient tort ou raison, ce principe n'en existe pas moins, et il intéresse trop vivement les travailleurs pour que l'on refuse de l'examiner, par la raison que certains

## FRUITION DE L'AVENIR.

### ARTISTE ET BOURGEOIS.

Il y a quelques années, j'habitais la plus chétive mansarde d'un hôtel garni de la rue Jacob; je n'avais pas vingt ans alors, et déjà bien des mécomptes s'étaient glissés dans ma vie. Mon trésor d'espérances amassées une à une pendant les longues années du collège tirait à sa fin, aussi bien que le modique patrimoine que m'avait légué mon père.

Les voluptés menteuses de Babylone avaient tout dévoré, illusion et argent, la fortune du cœur et de la bourse. La réalité était au bout de mes rêves enchantés; elle venait faire justice de mes folies.

Hélas! les joies légitimes du code, les voluptés au timbre de la loi allaient remplacer désormais les plaisirs de mon jeune âge, de mon jeune âge qui n'avait pas duré six mois! Une seule passion m'était restée, celle des fleurs: j'avais sur ma fenêtre un jardin de deux ou trois pieds; quelques touffes d'herbes, deux rosiers, et quelques cobéas en faisaient tous les frais...

Certes, c'est grand pitié d'emprisonner loin du soleil natal ces fils de l'air et de la rosée, mais l'égoïsme de l'homme ne respecte pas même les fleurs; il fait servir à ses plaisirs leurs fraîches couleurs et leurs parfums. Que lui importent les souffrances mystérieuses et le mal inconnu qui courbent leur tête décolorée! L'éclat d'une rose qu'il a vu fleurir dans son étroite chambre a vingt fois plus de prix à ses yeux que dans l'immensité des vastes campagnes. Dans l'atmosphère empestée des villes, l'oiseau qui passe sous la nuée grisâtre, la fleur qui brille, c'est plus qu'un oiseau ou qu'une fleur, c'est un souvenir, un regret ou une espérance.

Juste en face de ma mansarde, de l'autre côté de la rue, une vieille femme avait construit un jardin, qui certes aurait pu le disputer au mien d'étendue et de beauté. Au milieu de ce jardin, une prairie étalait dans une assiette ses vertes couleurs. Placés aux deux extrémités, deux sapins s'élevaient majestueusement du fond d'une marmite fêlée, et des cobéas pleins de sève et de jeunesse menaçaient les miens de leur supériorité. La lutte était en-

gagée, les rivaux ne négligeaient aucun avantage, et mettaient à profit le moindre rayon de soleil, la plus petite goutte de pluie. Chaque jour la vieille, son arrosoir à la main, et épiant les progrès de son œuvre, jetait sur moi un regard de défi et de triomphe. Jamais, de mémoire de jardinier-fleuriste, cobéas n'avaient grandi aussi vite que les siens: ils étaient les géants de l'espèce. Malgré leur vigueur et mes soins, leurs rivaux, moins favorisés du soleil, allaient succomber, lorsque la fenêtre de la vieille se ferma un soir et ne fut pas rouverte le lendemain. Ce jour-là ses favoris furent privés de leur ration d'air et de culture. Le second jour parut, et la fenêtre de la vieille resta fermée. Ses cobéas s'inclinaient tristement en signe de deuil et d'ennui, leur douleur semblait raviver les miens. Huit jours se passèrent ainsi: la vieille avait déménagé.

Encore deux matinées, et ses fleurs allaient être tout-à-fait desséchées. Privées de verdure, languissantes et courbées, elles semblaient demander par pitié une goutte de pluie aux nuages; mais le ciel était d'airain. Les miennes, au contraire, semblaient redoubler de vie et de beauté. Mais un matin, une main étrangère ouvrit enfin la fenêtre, et rendit aux fleurs l'onde bienfaisante dont les avait privées la malice du sort. Elles relevèrent peu à peu leur tête flétrie.

Ma nouvelle voisine était une charmante jeune fille: qu'elle était triste, mon Dieu! elle sortait à peine de l'enfance, mais on devinait que le malheur l'avait rendue femme avant l'âge. Nul ne venait troubler cette douleur solitaire, toujours calme, toujours la même, mais implacable; chaque jour retrouvait la jeune fille plus pâle. A mesure que les fleurs de sa fenêtre reprenaient leur éclat et leur parfum, elle perdait de ses charmes et de sa fraîcheur; on eût dit qu'elle leur prêtait sa vie. Enfin, lorsque les cobéas, fiers de leur odorante parure, débordèrent leurs limites et envahirent les espaces voisins, elle, amaigrie et se traînant à peine, ne leur rendit plus que de rares visites. Bientôt elle cessa de paraître. Hélas! la pauvre enfant languissait sans espoir.

La douleur a aussi sa supériorité; plus elle est modeste et simple, plus elle touche. Les souffrances fastueuses dans lesquelles je me drapais avec orgueil, s'abaissèrent devant ce sentiment profond, mais sans faste.

Mais, je vous l'ai dit, un amer dégoût pour le monde me reléguait dans ma chambre. Toujours repliée sur elle-même, mon intelligence était arrivée à cet état fébrile qu'un jeune homme prend pour de la force.

Mon imagination s'était mise en campagne; elle poétisait cette jeune fille, et en faisait l'héroïne d'une vaste épopée, d'un poème sanglant contre le monde et les faux dieux qu'il encense. Je lui faisais injure, en vérité, ce n'était point un chérubin exilé ou un archange rebelle ferrailant contre le code et les préjugés; c'était mieux que cela: une bonne et simple jeune fille, qui ne pensait pas à accuser les hommes du mal qu'un homme lui avait fait. Mais la phrase ne respecte rien!...

Depuis deux jours elle avait cessé de rendre visite à ses fleurs: au commencement du troisième, un jeune homme la remplaça à la fenêtre. L'âme a de singuliers instincts, je compris que cet homme n'était pour elle qu'un ami ou un frère. Mais quel que fut le sentiment qui l'anima, il était assez profond pour ennobler un front vulgaire et des formes communes: il se traduisait par l'expression douloureuse mais résignée de ses traits. Bien des jours s'écoulèrent, le jeune homme devenait sombre, il ne se couchait plus. Je compris que le dénoûment approchait.

Cet homme, dont le dévouement était modeste et simple comme la douleur de la malade, faisait mal à voir: son désespoir ne se trahissait point par des plaintes emphatiques; il luttaït pied à pied contre le mal, sans illusion, mais sans lâcheté. Une nuit, par un clair de lune magnifique, je le vis debout près de la fenêtre; il pleurait et avait placé un mouchoir sur sa bouche pour étouffer les sanglots qui s'échappaient enfin de sa poitrine; il faisait des efforts inouis pour se rendre maître de sa douleur. Ce spectacle était horrible, sans doute il craignait d'effrayer la malade; celle-ci l'entendit en effet. Dans le silence profond de la nuit, une voix faible, mais distincte, s'adressa au jeune homme. — *Qu'avez-vous, Arthur, disait cette voix que j'ai encore dans mon âme, vous pleurez!* Arthur se retourna lentement. — *Mon Dieu, non, répondit-il, pourquoi voulez-vous que je pleure?*

— *Vous pleurez... voyons... venez ici.* Arthur s'éloigna de la fenêtre; un instant après il revint. Le malheureux! en deux secondes il avait eu assez de puissance, assez de génie, car la bonté a aussi son génie, pour redevenir calme et serein; mais en approchant de la fenêtre, il fut obligé de s'ap-

d'entre eux s'en sont servis d'une manière inopportune.

En général, nous ne sommes pas partisans des grèves: justes au fond, elles pèchent toujours par la forme; elles ne sont en réalité que l'arbitraire opposé à l'arbitraire; mais, nous le répétons, donnez aux travailleurs d'autres moyens, indiquez leur une autre marche, accordez-leur des garanties, et alors ces déplorables scissions n'auront plus lieu, nous aimons à le croire. Il y a donc quelque chose de mieux à faire qu'à punir sévèrement des hommes que la fausse situation dans laquelle ils se trouvent a entraînés dans des démarches dont nous ne nions pas les tristes résultats.

Au fond de tous ces débats, il y a quelque autre chose que le fait matériel: ces cessations d'ouvrage, presque unanimes dans toutes les cités manufacturières, ne sont pas seulement, comme on le pense, motivées par des instigations secrètes, elles présentent la manifestation d'un principe social qui ne peut échapper à l'attention de nos gouvernants.

Mais on aime mieux fermer les yeux que de voir le mal; on préfère crier à l'impossibilité que d'avoir le courage d'apporter le remède. S'endormir dans une trompeuse sécurité au lieu de prévenir des crises funestes, punir et châtier plutôt qu'être juste et organiser, — tel est l'aveuglement des hommes du pouvoir; les faits les plus caractéristiques passent inaperçus devant leurs paupières alourdies; une féodalité nouvelle nous menace tous, le peuple demande justice, et eux, ils se feront les janissaires de cette féodalité jusqu'au moment où elle brisera son masque et luttera avec eux de toute la puissance de ses coffres-forts.

C'est donc à nous, hommes de la presse progressive, à étudier sans cesse, à lutter sans relâche pour enseigner à l'humanité les véritables lois de ses doctrines futures.

E. F.

## Correspondance particulière.

Paris le 4 décembre.

M. Guizot a eu hier, à l'issue du conseil des ministres, une longue entrevue avec M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, à la suite de laquelle un courrier extraordinaire a été expédié à Vienne.

— La société du libre-échange va, dit-on, faire signer une pétition qui sera présentée aux chambres et qui amènera la discussion sur cet important sujet. Cette pétition sera déposée dans tous les chefs-lieux d'arrondissements et de départements, pour y être couverte de signatures.

— On dit que le maréchal Soult ayant remarqué l'admiration profonde que le bey de Tunis portait à Napoléon, lui a fait présent d'une paire de pistolets ayant appartenu à l'empereur.

— Au nombre des personnages que le bey de Tunis a désiré voir à Paris, se trouve le nonce du pape, avec lequel il s'est entretenu longuement.

— Il est entré en France, depuis 42 jours, 3 millions et demi d'hectolitres de grains étrangers, ce qui représente une valeur de près de 100 millions.

— Le conseil de la banque de France, qui a eu hier une séance fort longue pour délibérer sur les mesures à prendre dans les circonstances actuelles, n'a adopté aucune décision et s'est ajourné à samedi. Il paraît qu'elle a à choisir entre trois mesures: 1° L'élévation de l'escompte; 2° la vente de rentes françaises; 3° un emprunt de numéraire à l'étranger.

— MM. Kryzanowski, Kolowski et Voroniez étaient cités aujourd'hui devant la 8<sup>e</sup> chambre correctionnelle, pour avoir publié, sans fournir de cautionnement, trois journaux en langue polonaise, intitulés: *Le Trois mai*, *le Démocrate polonais*, et *la Nation polonaise*.

M<sup>o</sup> Marie était chargé de leur défense. M. le président d'Herbelot a déclaré à l'ouverture de la séance que l'affaire était renvoyée au premier jour.

Cette énomination semble indiquer qu'il n'y aura pas de poursuites ultérieures.

— REVUE AU CHAMP-DE-MARS. — Ainsi qu'on l'avait annoncé, la grande revue en l'honneur du bey de Tunis, a eu lieu ce matin au Champ-de-Mars.

Le temps était affreux. Un brouillard épais chargeait l'atmosphère, et le terrain, parsemé de flaques d'eau, de glace et de neige, était détestable.

Dès 10 heures, les troupes de toutes armes arrivaient. A 11 heures, elles avaient pris leurs rangs de bataille dans toute la longueur du Champ-de-Mars. Elle présentait au total 33 corps, dont 22 d'infanterie, 10 de cavalerie et 1 d'artillerie, présentant un effectif de 23 à 25,000 hommes.

A 11 heures et quelques minutes, M. le duc de Nemours, ayant à sa droite le bey, M. le prince de Joinville, M. le duc d'Aumale, le général Tiburce Sébastiani, commandant de la première division, suivis d'une centaine d'officiers d'état-major, étant arrivés, la revue a commencé. M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans et ses enfants, ainsi que plusieurs princesses, étaient au balcon du pavillon de l'Horloge.

Après la revue, les princes et leur cortège se sont placés devant le pavillon de l'horloge de l'École; les troupes se sont massées et le défilé a commencé par l'infanterie.

La cavalerie d'élite, celle de ligne, puis la réserve ont eu leur tour avec l'artillerie.

La revue a duré jusqu'à 2 heures 1/4 de l'après-midi.

— Il y a eu le soir, à Neuilly, grand dîner des officiers généraux et supérieurs qui ont pris part à la revue.

Le bey y assistait.

— On annonce la conversion de Mlle Rachel au catholicisme.

## EXTRAITS DES JOURNAUX.

Paris, 5 décembre 1846.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie, dans sa partie officielle, un rapport au roi:

Paris, 2 décembre 1846.

Sire,

« Nos Antilles et l'île Bourbon, tirent ordinairement de France leur approvisionnement en céréales. C'est un débouché assez important pour notre agriculture, et les tarifs se sont appliqués à le lui conserver en taxant fortement les céréales étrangères, à l'importation aux colonies.

« Dans les circonstances présentes, la métropole ayant d'abord à assurer son approvisionnement, celui des colonies deviendrait difficile si les droits actuels n'étaient réduits jusqu'à ce qu'une nouvelle récolte permette au commerce des grains de reprendre le cours régulier de ses envois.

« J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de votre Majesté un projet d'ordonnance qui remplace provisoirement, par de simples droits de contrôle, les taxes établies aux Antilles et à l'île Bourbon, sur les farines de froment ainsi que sur le maïs et les légumes secs.

« Je suis avec le plus profond respect, sire, etc.

« Le ministre secrétaire d'état de l'agriculture et du commerce.

L. Cunin-Gridaine.

Suit une ordonnance royale, à la même date, portant les modifications ci-dessus.

Paris, 6 décembre 1846.

Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui un article important sur la situation financière du pays. Il reconnaît qu'il y a au moins malaise et qu'il est indispensable de prendre des mesures pour y remédier. La réserve de la banque de France avait varié en 1845 entre 179 et 176 millions, et en 1844 entre 279 et 234. Actuellement elle est tombée à un peu plus de 100 millions, dont 80 environ à Paris et le reste dans les départements. Cette diminution provient surtout de ce que le compte courant du trésor a beaucoup baissé: il n'est plus que d'environ 35 millions. Si le compte courant du trésor devait être épuisé bientôt, la banque, qui n'a pas cessé de faire de grandes avances, serait forcée de s'arrêter. Il faudrait qu'elle restreignît ses escomptes ou qu'elle élevât le taux de l'intérêt qu'elle perçoit, ou qu'elle se procurât des espèces par un moyen extraordinaire, comme fit, il y a quelques années, la banque d'Angleterre, lorsqu'elle emprunta à la banque de France 50 millions de francs.

Le *Journal des Débats* engage le ministre des finances à se rendre compte des besoins du trésor et à évaluer les recettes du mois prochain. Il doit savoir s'il y a quelque incertitude sur les rentrées et si les impôts de consommation deviennent moins productifs. Il y a lieu de s'attendre sur ce point à une réduction, car c'est ce qui arrive toutes les fois que le pain devient cher. Si donc, le ministre des finances devait prochainement être obligé de reprendre à la banque le reste des fonds de l'Etat dont elle est dépositaire, il faudrait que la banque se mit en

mesure immédiatement de parer au manque d'espèces. Ce serait indispensable pour prévenir une véritable crise.

Le *Journal des Débats*, passant à la question des chemins de fer, qu'il regarde comme une des principales causes du malaise actuel, reconnaît que le nombre de ces entreprises est disproportionné à la masse des fonds que le pays pouvait, sans perturbation, détourner des destinations qu'on leur avait données. Le gouvernement ne peut donner son assentiment à la liquidation de ces affaires; mais il donnera sans doute aux compagnies des facilités pour accomplir leurs ouvrages; il accordera de plus longs délais pour les versements; il dégagea les concessions d'accessoires qui n'ont rien d'urgent.

On voit que les facilités indiquées par le *Journal des Débats*, comme devant être accordées aux compagnies, sont précisément les mêmes que celles dont il a été question, il y a quelques jours dans le journal la *Presse*. Il est probable, en effet, que des mesures de ce genre seront prises aux chambres; mais il serait surtout à désirer que l'Etat garantît aux actionnaires un minimum d'intérêt. Ce serait, selon nous, le moyen le plus efficace pour faire revenir les capitaux dans les entreprises de chemins de fer.

— On construit, en ce moment, un chemin de fer stratégique de Vienne à Varsovie, en passant par Cracovie.

— Dans la journée de jeudi, M. le comte d'Appony a écrit à M. Guizot, au nom du corps diplomatique, pour lui expliquer la position des ambassadeurs qui ne pouvaient se trouver au concert qu'il devait donner le vendredi, vis-à-vis du bey de Tunis, que leurs cours ne reconnaissent pas comme souverain indépendant.

— On dit qu'il est question, de la part de la France, d'accréditer auprès du bey de Tunis, un ministre plénipotentiaire, au lieu d'un simple consul-général chargé d'affaires.

— On annonce que, parmi les concurrents au grade d'amiral de France, laissé vacant par suite de la mort de l'amiral baron Duperré, se trouve le vice-amiral comte Jacob, ancien ministre de la marine.

— Le gouvernement va faire faire, sur une grande échelle, ses expériences d'essai pour le fulmi-coton. On annonce que ces expériences auront lieu au polygone de l'école de St-Cyr.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui l'ordonnance suivante:

« Les tarifs des droits de navigation actuellement perçus sur le canal de la Somme et sur celui des Ardennes sont prorogés jusqu'au premier janvier 1849.

## Le Ministère et les Subsistances.

Rien n'égale l'ignorance et la légèreté de nos hommes d'Etat sur cette grave question des denrées publiques qui porte avec elle au sein des sociétés la paix ou la guerre.

On n'a pas oublié la circulaire publiée, il y a quelques semaines, par le ministre du commerce. M. Cunin se proposait, dans cette circulaire, de calmer l'inquiétude générale, en montrant que la France n'avait rien à craindre d'une disette.

La pensée était assurément digne du pouvoir, et elle eût honoré un ministre qui se serait trouvé assez grand pour la saisir et la réaliser dans toute son étendue.

Il ne faut pas demander de la grandeur à M. Cunin. Aussi le collègue de M. Guizot, pour écarter la crainte du désastre qui menaçait la France, s'est-il contenté de dresser un tableau des ressources qu'offraient les grands entrepôts de l'Europe dans la dernière quinzaine d'octobre. Selon les calculs de M. Cunin, l'entrepôt d'Amsterdam possédait, à cette époque, 1,456,770 hectolitres de froment.

Par malheur, les journaux hollandais se récrient aujourd'hui contre l'exagération de ce chiffre. Amsterdam était loin d'être aussi bien pourvu au mois d'octobre que le supposait M. Cunin: il n'y avait tout au plus dans son entrepôt que 150,000 hectolitres de blé. D'où il résulte évidemment que le ministre s'est trompé d'un million et d'un tiers. En d'autres termes, le ministre a plus que sextuplé les ressources de la Hollande pour rassurer la France.

Si le tableau produit par M. Cunin était exact sur les autres chiffres, nous pourrions ne pas nous émouvoir d'une pareille erreur; mais des renseignements qui nous parviennent de différents côtés nous apprennent que le ministre du commerce ne s'est pas montré seulement généreux pour l'entrepôt d'Amsterdam, qu'il l'a été aussi dans une proportion analogue pour

puyer contre le mur. En vérité, je devinais la vertu dans le cœur de cet homme !...

Un matin, je dormais profondément, lorsque je fus réveillé en sursaut par un jeune médecin qui habitait dans l'hôtel la chambre voisine de la mienne. — Que me voulez-vous? m'écriai-je tout endormi. — Au nom du ciel, levez-vous et suivez-moi... le jeune homme d'en face est mourant. — Comment! — Il a reçu une balle dans la poitrine; venez vite, vous m'aidez à le panser...

Quand j'entrai chez le blessé, je sentis une larme humecter ma paupière; il était sur son lit, pâle, sanglant, respirant à peine; des linges, tachés d'un sang noir et épais étaient étendus ça et là; sur une petite table de marbre gisaient deux pistolets, l'un armé encore, l'autre au repos. Un vieux prêtre aux cheveux blanchis soutenait la tête du malade, et s'efforçait en vain de cacher ses larmes. Mon camarade s'approcha du patient qui lui souriait tristement; ce sourire là voulait dire: Vous êtes bien bon, docteur, mais c'est inutile, je suis un homme mort. Le docteur lui répondit par un signe de tête: Vous avez tort, votre état est loin d'être désespéré! Mais, il mentait... Il avait interrogé la blessure, et elle était mortelle.

Au bout de quelques minutes, il se retira à l'extrémité de la chambre, sous prétexte d'écrire une ordonnance, mais pour cacher au mourant l'émotion qu'il ne pouvait maîtriser. Le vieux prêtre s'approcha de lui. — Eh bien? — Vos secours, monsieur, lui sont plus utiles que les miens! — Le vieillard pâlit... Oh! mon Dieu! s'écria-t-il, vous n'avez plus d'espoir? — Dieu seul peut le sauver, mon art est impuissant. Le voilà qui s'endort, ajouta-t-il. En effet, les yeux du malade venaient de se fermer, et il reposait légèrement. Chacun de nous était profondément ému. Quant à moi, ma tête était brûlante; qu'était devenue la jeune fille? Oh! si cet homme mourait, c'est qu'elle était morte. Il n'avait joué sa vie contre la vie d'un autre que lorsque cette vie était devenue inutile à l'objet de son dévouement. Chose singulière! je devinais qu'il avait été frappé en duel: quant au suicide, je n'y pensai pas un instant, cet homme mourait avec trop de courage pour s'être donné la mort.

Enfin le blessé se réveilla et fit un signe au prêtre d'approcher. Jugeant qu'Arthur voulait se confesser, nous nous retirâmes dans le fond de la

chambre. Il y avait là quelques jeunes gens; j'étais inquiet; l'athéisme était de mode à cette époque; l'étudiant se faisait incrédule et impie par élégance, comme vingt ans plus tôt il portait des moustaches et des éperons. Je fus heureux de voir que pas un d'eux n'était fidèle à son rôle; la vérité l'emportait; et sur leurs visages, devenus sérieux et graves, je n'aperçus pas l'ombre d'un sourire.

L'entretien du prêtre et d'Arthur fut court. Quand il fut fini, il pria le médecin d'approcher: Docteur, lui dit-il, combien d'heures me reste-t-il à vivre; mais là, la main sur la conscience?

Le médecin voulait mentir, mais il comprit que c'était inutile. — Vous mourrez avant ce soir, répondit-il. Arthur lui serra la main avec joie en lui disant: Je vous remercie, docteur, je craignais que ce ne fût plus long. Puis il voulut l'embrasser; il embrassa aussi le prêtre qui pleurait. — Ah! mon père, je vous prends en faute, s'écria-t-il, vous verrez que c'est moi qui serai obligé de vous consoler; cela n'est pas bien... Il n'oublia personne; enfin il nous pria de le laisser seul; il voulait, disait-il, se recueillir à l'approche de l'éternité.

Je ne le revis pas, il mourut le soir à six heures; mais voici ce que le médecin m'a raconté:

Arthur Deschamps, employé aux finances, était épris d'une jeune cousine qui demeurait avec sa mère, veuve depuis longtemps d'un sous-chef de bureau. La vieille femme s'appelait madame Deschamps, la fille s'appelait Henriette. Je vous l'ai dit, Arthur aimait sa cousine, et, bien que timide et peu éloquent, il n'eût pas hésité à déclarer une affection de tout point décente et convenable, mais Arthur ne fréquentait pas seul le ménage de madame Deschamps; un autre jeune homme, fils d'un vieil ami de la maison, y faisait de nombreuses visites. On le nommait Julien Rollaire. Rollaire était un de ces jeunes gens à la mine souffreteuse et au front pâle, qui abondent dans Paris, depuis que la gastrite et l'anémisme trônent dans l'empire de la mode. Arthur, homme peu brillant, ne pouvait en rien le disputer à Rollaire, artiste à la désinvolture élégante, à la parole ardente et facile. Que voulez-vous, le pauvre commis qui ne trouvait que des mots froids et sans grâce pour exprimer la flamme ardente qui le dévorait, ne put lutter contre le poétique Rollaire, qui rendait admirablement même ce

qu'il ne sentait pas. Rollaire fut aimé.

Cependant des bruits singuliers circulèrent bientôt sur le compte de ce dernier; il affecta des allures bizarres, et se servit de termes inconnus dans les souvenirs bureaucratiques de madame Deschamps. On vit son œil s'assombrir, son front pâlir, et lorsqu'on lui demandait ce qu'il avait, il ne répondait que par un sourire bizarre et incompréhensible. Il vint même un moment où son étrangeté, sinon son inconduite, força madame Deschamps, femme peu excentrique assurément, à lui interdire l'entrée de sa maison. Un homme intéressé pour lui, mais en vain; cet homme fut Arthur. Il avait deviné l'amour d'Henriette, et aux dépens de sa propre vie, il eût voulu préserver sa cousine de toute douleur...

Un jour, Rollaire avait cessé ses visites depuis longtemps; madame Deschamps était sortie, et Henriette brodait seule et pensive, quand soudain on frappa à la porte: elle ouvrit, c'était Rollaire. Ce qui se passa dans cette entrevue, on ne l'a jamais bien su. Henriette en sortit pure et innocente, mais brisée par le désespoir. Depuis quelque temps, Rollaire prenait au sérieux les théories de certains poètes nomades, qui s'en allaient partout, prêchant de mauvaises et romanesques passions, parce qu'il n'y avait pas dans le cœur un peu de place pour les bonnes affections et la vertu. Il n'avait jamais aimé Henriette: l'amour n'était pour lui qu'un thème poétique qu'il ornait à sa guise des joies célestes du paradis ou des tourments de l'enfer, selon l'inspiration du moment ou la lecture de la veille. Ce jour là, sans doute, il avait besoin d'une haute douleur pour s'y poser avec amour, pour s'en faire gloire. Il joua sans pitié avec son ame et celle d'Henriette, et après une scène bizarre à laquelle Henriette ne comprit rien, sinon qu'il allait partir, il abandonna la pauvre enfant, après lui avoir brisé sur le cœur cet amour que lui-même avait pris soin d'y faire germer: tragédie burlesque jouée par un enfant oisif et inoccupé, qui croyait à toutes les situations scéniques dans lesquelles il plaisait à son imagination de le jeter. Rollaire sut échapper même à sa conscience, à force de phrases et de mots: le rôle qu'il avait adopté, il le jouait avec illusion, avec chaleur: c'était un de ces hommes auxquels on pardonne volontiers le mal qu'ils font aux autres, parce qu'ils en sont les premières victimes.

(La suite au prochain numéro.)

d'autres entrepôts, et que son imagination a exagéré avec une facilité déplorable les richesses alimentaires de la France et de l'Europe.

Est-ce donc ainsi qu'un gouvernement doit répondre aux sollicitudes que soulève ce problème de la faim, quand il vient se poser avec ses terreurs sur nos places publiques? Quelle confiance veut-il inspirer aux citoyens? Croit-il pouvoir tromper davantage le pays? La faim a l'œil inquiet, le regard perçant; elle ne tarde pas à découvrir ces inexactitudes ou plutôt ces mensonges, et elle finit par éclater en cris tumultueux.

### TRIBUNAUX.

Le tribunal de police correctionnelle (7<sup>e</sup> chambre) présidé par M. Pérignon, a prononcé aujourd'hui son jugement dans l'affaire de M. Grandin, député de la Seine-Inférieure, contre M. Armand Bertin, rédacteur en chef et gérant responsable du *Journal des Débats*.

Il s'agissait, on se le rappelle, du refus d'insertion de la seconde lettre de M. Grandin, en réponse à un nouvel article du *Journal des Débats*, sur la question du libre échange.

Après avoir statué en fait, le jugement s'exprime ainsi en droit: « Attendu qu'aux termes de l'article 11 de la loi du 25 mars 1822, les propriétaires ou rédacteurs de tout journal ou écrit périodique sont tenus d'y insérer dans les trois jours de la réception la réponse de toute personne nommée ou désignée dans le journal ou écrit périodique;

» Attendu qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 9 septembre 1835, cette réponse doit avoir lieu intégralement et gratuitement, à moins que la réponse ne soit de plus du double de l'article auquel il est répondu, auquel cas le surplus doit être payé suivant le tarif des annonces.

» Attendu que suivant la lettre aussi bien que suivant l'esprit des lois de 1822 et de 1835, chaque publication nouvelle contenant nomination ou désignation nouvelle d'une personne, donne à cette personne un nouveau droit de réponse; que ce n'est qu'à ces conditions qu'il y a liberté et publicité pour tous;

» Attendu que la seconde lettre de M. Grandin ne contient rien de contraire aux lois, rien d'injurieux ni d'offensant pour le *Journal des Débats*;

» Que si, dans la polémique engagée entre le journal et M. Grandin, il se rencontre de part et d'autre quelques personnalités directes et indirectes regrettables, ce n'est pas M. Grandin qui en a pris l'initiative;

» En ce qui touche le moyen tiré de ce que la lettre de M. Grandin ne serait pas une véritable réponse à l'article du journal;

» Attendu que, dans le débat engagé devant le public, le seul et véritable juge de ce débat et de son mérite c'est le public; qu'à lui seul appartient de juger des moyens d'attaque et de défense, et d'apprécier si ces moyens sont catégoriques, concluants et décisifs;

» Attendu qu'il est évident que M. Grandin avait intérêt, et par suite droit de répondre à un second article du journal, qu'il l'a fait dans des termes convenables en contestant la sincérité des documents et des chiffres produits par les *Débats*; que cette réponse rentrait donc dans la discussion provoquée par ce journal;

» Attendu, d'après ces motifs, que c'est à tort que le gérant responsable du journal a refusé l'insertion demandée, et s'est ainsi rendu coupable du délit prévu par les art. 11 de la loi du 25 mars 1822, et 17 de la loi du 9 septembre 1835,

» Le tribunal condamne Bertin à 50 fr. d'amende, et à insérer dans son journal, dans les trois jours de la signification du présent jugement, la lettre signée Grandin à lui signifiée par exploit du 13 octobre 1846, et faute de la faire dans ledit délai, condamne Bertin à 25 fr. de dommages-intérêts par chaque jour de retard. »

### Nouvelles étrangères.

Cité, 4 heures.

LONDRES, 3 décembre. — Consolidés ouverts, 95 3/8 1/2; fermés, 95 1/4 3/8. — Espagne, actif, 26 5/8 3/8 3/4; 3 0/10 3/7 3/8 1/2. — Paris, 5 1/2. — Portugais, 39. — Hollandais, 4 0/10, 92 3/8; 2 1/2 0/10 60. — Chemins de fer: Rouen, 35; Orléans, 47; Bâle, 9; Havre, 25 1/2; Boulogne, 2 1/4, perte; Vierzon, 2 3/4; Bordeaux, 2; Strasbourg, 3/4, perte; Nantes, 1/2, perte; Lyon, pair; grand Nord de France, 10 1/8 3/8 1/4 1/8 3/4.

— Le comte de Montemolin a reçu plusieurs Espagnols de distinction, militaires et bourgeois, venus de l'étranger exprès pour lui rendre hommage. S. A. R., après avoir travaillé jusqu'à midi et demi, est allée visiter l'abbaye de Westminster.

— De même que le *Globe*, le *Morning-Post* n'est pas partisan de l'alliance française; mais c'est plutôt encore par des considérations plus morales que politiques qu'il la repousse. Il ne reconnaît aucune sympathie, aucun point de contact entre les deux peuples. Quelle que soit la situation respective des deux nations, leurs cœurs ne sont pas unis, et l'Angleterre a bien plus de rapports de caractère et de sentiment avec l'Allemagne et les royaumes du Nord qu'avec la France. — La France ne peut comprendre la Grande-Bretagne; elle en est aussi incapable qu'un aveugle de naissance de distinguer le vert du rouge. Le *Morning-Post* développe cette thèse dans un article bourré de citations littéraires, et où percent à chaque ligne ses préjugés haineux contre notre pays. Cette diatribe est, d'ailleurs, entièrement dépourvue d'intérêt politique.

PRUSSE. BERLIN, 26 novembre. — Depuis longtemps on n'avait pas lu ici avec autant de curiosité les journaux français et anglais qu'en ce moment; cependant tout le monde est d'accord ici sur ce point que depuis quelques mois déjà on savait à Paris et à Londres, surtout depuis l'arrivée ici du général comte de Fiquelmont, que des négociations avaient eu lieu entre les trois puissances sur Cracovie. On n'a fait aucune communication officielle aux gouvernements anglais et français, mais, de même que plusieurs correspondants de la *Gazette d'Augsbourg* le lui avaient annoncé depuis longtemps, on savait ici et ailleurs que Cracovie était à la veille d'un grand changement. C'est pourquoi personne ici ne croit que M. Guizot n'a appris la première fois cette nouvelle que par la *Gazette*. (*Gazette d'Augsbourg*.)

NOUVELLES DU MEXIQUE. — Santa Anna a saisi deux millions de dollars, destinés à des capitalistes anglais. L'argent était en route et sur un convoi pour Tampico, où il devait être mis à bord des steamers anglais, quand Santa Anna l'a saisi.

Un mouvement révolutionnaire a eu lieu à Mexico, à l'insti-

gation du parti qui est favorable à l'annexion aux Etats-Unis. Le président Salas a harangué la multitude, et est parvenu à la calmer. Le cabinet est en proie à quelques dissensions; il vient de s'ajourner secrètement.

### Chronique locale.

Depuis longtemps on élève avec raison contre les chiens boules dogues, des récriminations que des accidents de toute nature viennent malheureusement légitimer. Lundi soir, le garçon de peine de M. Chapelle, pharmacien à la Croix-Rousse, a été assailli dans la rue par un chien de cette redoutable race, et ce n'est qu'à la condition de laisser entre ses dents des lambeaux de pantalon, de gilet et de veste, qu'il est parvenu à sauvegarder son vêtement de chair. C'est déplorable qu'on ait à signaler de pareils faits, sans que l'autorité prenne des mesures efficaces pour en prévenir le retour.

— Une ordonnance royale en date du 2 décembre, contresignée Martin du Nord, contient les nominations suivantes:

M. Rieff, avocat-général près la cour royale de Rouen, est nommé procureur du roi à Lyon, en remplacement de M. Massot, décédé.

M. Falconnet, substitut du procureur du roi près le siège de Lyon, est nommé substitut du procureur-général près la cour royale de Rouen.

M. Mongin de Montrol, procureur du roi à Roanne, est nommé substitut du procureur du roi à Lyon, en remplacement de M. Falconnet.

M. Onofrio, substitut à St-Etienne, est nommé procureur du roi à Roanne, en remplacement de M. Mongin de Montrol.

M. Brion, substitut à Roanne, est nommé substitut à St-Etienne en remplacement de M. Onofrio.

— Le total des versements effectués à la caisse centrale du trésor, en faveur des inondés de la Loire, s'élevait le 3 décembre à la somme de 1,412,062 fr. 17.

— Un accident, qui pouvait avoir des suites très funestes, est arrivé vendredi matin à Mâcon à l'*Hirondelle* n. 3. La rapidité du courant a entraîné ce bateau contre la troisième pile du pont. Le tambour de l'aile droite a été complètement enlevé. Le passage s'est effectué, cependant, sans autre avarie, à la grande satisfaction des voyageurs, dont quelques-uns, effrayés, poussaient des cris de terreur, auxquels répondaient, de la rive droite, les spectateurs que l'événement avait attirés.

— La salle du passage de l'Argue est trop petite chaque fois que M. Robin donne des soirées. Dimanche et jeudi il a été obligé de refuser des billets. Il apporte la plus grande variété dans ses exercices. — Rien de plus joli que son *Indien*, son *Moulin-à-Vent*. Sa *Bouteille enchantée* justifie vraiment son nom. A son gré et sur les demandes des spectateurs émerveillés, il offre la liqueur demandée et avec une profusion étonnante. — La vogue lui est assurée pour longtemps.

— Encore un accident fâcheux occasionné par un boule dogue. Lundi, à huit heures du soir, un chien de haute taille et de cette espèce, s'est élançé, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, sur l'un de MM. les commissaires de police, l'a mordu à la figure et lui a déchiré ses vêtements. Plusieurs soldats du poste ont pris leurs armes et l'ont frappé à coups de baïonnette. Sans ce secours efficace, il eût été à craindre qu'il n'eût fait encore plusieurs victimes.

Ne se décidera-t-on pas à proscrire complètement une race aussi dangereuse et aussi inutile.

### CHEMIN DE FER DE LYON.

On lit dans la *Presse*: Les membres du conseil d'administration de notre compagnie se sont réunis le 28 novembre dernier dans le but de délibérer sur la question de l'emplacement de la gare et sur la ligne de conduite que la compagnie devra suivre pour le cas où le gouvernement, donnant gain de cause à l'avis émis par le conseil municipal de Paris et par le conseil général de la Seine, trancherait la question en faveur de la place Bazas.

Trois membres du conseil se sont prononcés pour ouvrir, dans ce cas, des négociations avec le gouvernement, afin d'en obtenir des dédommagements, attendu que la compagnie regarde la place Bazas comme désavantageuse pour ses intérêts.

Neuf membres ont déclaré que, dans le cas où la place Bazas serait adoptée, ils voteraient pour que la compagnie en appelât de cette décision aux chambres. Ils ont ajouté que si l'on n'obtenait pas justice des chambres, ils opineraient pour la dissolution de la compagnie.

Les autres membres du conseil se sont abstenus.

### Nouvelles diverses.

Le *Patriote des Alpes*, journal de Grenoble, publie en ce moment l'histoire de la conspiration de Grenoble en 1816, par M. Joseph Rey, ancien conseiller à la cour royale de Grenoble.

— En plein jour, un incendie a éclaté dans le bourg de Lavalla, samedi dernier. Voici ce qu'un témoin oculaire, acteur dans l'événement, nous écrit à ce sujet: « Un incendie a éclaté au bourg de Lavalla, à une heure après midi; en peu de temps quatre de nos plus belles maisons ont été consumées, malgré les secours les plus prompts et le zèle le plus pressé de la part des habitants, auxquels on ne saurait témoigner trop d'éloges, notamment à MM. les curés et vicaires, aux frères instituteurs, aux sœurs de Saint-Joseph et de l'Enfance; ils n'ont pas quitté un seul instant la chaîne qui alimentait une petite pompe que nous avait envoyée M. Tamet. Les ouvriers employés à la construction de l'église méritent bien leur part d'éloges, habilement dirigés qu'ils étaient par le sieur Preynat, leur chef, qui est resté jusqu'au dernier moment sur le théâtre de l'incendie. J'ai été à même d'apprécier le courage de tous et leur ardent empressement à porter secours. »

— Le bruit courait hier à Tours que les six individus qui ont dépouillé la diligence de Bourges à Châteauroux, ont été arrêtés au moment où ils franchissaient en voiture l'une des barrières de Paris; ils avaient avec eux les 39,500 fr. volés. (*Droit*.)

— ECHANGE DES PRISONNIERS FRANÇAIS. — Les prisonniers français qui étaient avec la déira d'Ab-el-Kader, ont été, au nombre de onze, rendus à la liberté. C'est l'émir lui-même qui les a fait conduire près de Méhilla, où ils ont été reçus avec l'empressement le plus hospitalier par le gouvernement espagnol.

Le 25, les prisonniers délivrés ont été débarqués à Djemma-Ghazouat. Le lieutenant-colonel de Cognord s'y est arrêté pour

quelques jours.

C'est le *Vélocé* qui a apporté à Alger cette heureuse nouvelle avec quelques autres détails:

« Il y a un mois environ, une lettre de M. Cognord parvenait au gouverneur espagnol de Méhilla, l'informant que pour une somme de 30,000 fr., les gardiens des prisonniers consentiraient à les laisser évader. Le gouverneur accepta la condition, et le commandant Durande prit le commandement d'une balancelle. Ce qui avait été promis fut confirmé.

Le major de la place de Méhilla raconte ainsi l'arrivée de nos infortunés compatriotes:

« Le 24 novembre, deux Arabes arrivaient à un fossé de la place annonçant par une lettre que les prisonniers étaient à 16 kilomètres de la pointe de Bestinza. Le signal annoncé pour le lendemain 25, à midi, était un grand feu. Je n'attendis pas le signal, pensant que l'attendre serait perdre 4 heures. La pointe de Bestinza est à 16 kilomètres de Méhilla. Je partis dans une embarcation espagnole, avec M. Durande qui demanda à y venir, et on les attendit en mer à une portée de pistolet: d'abord on vit venir 4 ou 5 hommes à cheval, qui faisaient des signaux; je compris que tout avait réussi. Aussitôt je descendis seul à terre, je m'approchai d'eux avec les Arabes qui avaient apporté la nouvelle, et il me fut répondu que les prisonniers étaient à 2 kilomètres. Trois quarts d'heure après les prisonniers arrivèrent; ils étaient vêtus de restes d'uniforme et étaient au nombre de 10, plus une vieille femme qui avait 8 ans de captivité.

« Le onzième était mort en route de la fièvre. M. de Cognord, descendant de cheval, me tint un quart d'heure embrassé, puis il me dit de regagner bien vite l'embarcation, de peur qu'il n'y eût de la part des Arabes quelque mauvaise intention; je répondis que je resterais, décidé à les ramener ou à être prisonnier avec eux; que du reste, il ne fallait pas de notre côté montrer de la méfiance. Un Arabe fut conduit à bord pour s'assurer que l'argent était là, il en compta une partie; il y eut encore quelques difficultés et finalement nous ramenâmes les prisonniers à Méhilla, qui, le 26 novembre, nous partis pour Oran, dans la balancelle de M. Durande, à deux heures du soir. »

— Tous les corps municipaux qui ont le sentiment de leur devoir s'efforcent de rendre moins cruelles au peuple les misères qui sortent d'une récolte mauvaise et des rigueurs de la saison. Le conseil de Colmar n'est pas demeuré inactif. On lit, en effet, dans le *Courrier d'Alsace*:

« Le conseil municipal de Colmar, dans sa séance de lundi dernier, a décidé qu'il serait délivré aux classes nécessiteuses de la ville des bons de pain, qui permettront à ceux qui en sont porteurs d'acheter le pain bis au prix réduit de 60 centimes la miche de 2 kilog. 1/2, taxée actuellement à 95 centimes. Sont exceptés de cette mesure les indigents qui reçoivent déjà des secours de la société de charité fondée par l'autorité municipale.

« La commission qui a présenté le rapport dont cette décision est le résultat, a évalué à 2,500 le nombre des personnes qui pourront avoir droit à ce secours municipal, et le conseil a fixé à 5 hectog. (1 livre) la quantité de pain à délivrer ainsi par tête et par jour, ce qui pourra porter la dépense, pour la saison d'hiver et de printemps, à 21,000 fr.

« Une commission, composée des membres du bureau de bienfaisance, de six membres du conseil municipal et de quatorze personnes choisies parmi les propriétaires, industriels et artisans de la ville, présidée par M. le maire, est chargée de prononcer sur les admissions à ce secours. Une quête sera organisée pour subvenir à la dépense qu'entraînera cette mesure.

« Un membre du conseil ayant rendu compte d'une expérience de panification qu'il a faite avec de la farine de froment et d'orge, laquelle lui aurait donné un bénéfice assez important, le conseil a décidé que cette expérience serait renouvelée par les soins de M. le maire qui lui en rendrait compte. »

— On s'occupe de créer, dit le *feuilleton des sciences du National*, une caisse de retraite destinée à assurer aux ouvriers des deux sexes, moyennant une cotisation modique, une pension alimentaire pour leurs vieux jours. Cette idée a été consacrée en Angleterre par un bill du 30 juin 1832. Le gouvernement veut créer une institution du même genre et la placer sous son patronage. Mais d'après quelles règles cette caisse serait-elle organisée, administrée, entretenue? Il faut d'abord calculer les chances d'avenir; il faut ensuite établir que l'Etat n'aura à supporter que la défense prévue de certains frais d'administration; il faut fixer les tarifs des pensions suivant l'âge des parties, tant à l'époque du premier versement, qu'au moment où la pension doit leur être acquise; il faut fixer le taux des cotisations, en distinguant celles qui seront versées successivement, par fractions, et celles qui pourront être reçues par un versement unique, à titre de primes fixes. En un mot, l'intérêt de l'Etat appelé à concourir à cette institution et l'intérêt des classes laborieuses exigent que l'on prévienne toutes les combinaisons possibles et les détails d'exécution du projet. En conséquence, M. le ministre a demandé à l'Académie de nommer une commission pour dresser une table nouvelle de mortalité. MM. Liociville, Stourm, Ponalet, Dupin, Royer, et Mathine ont été nommés commissaires.

— On écrit de Portsmouth, le 30 novembre, que lundi matin on a placé le télégraphe sous-marin à travers la rade, depuis Watering-Island, dans les docks, jusqu'à Queen's Stairs, à Gosport.

Il paraît que cette expérience, faite en présence des membres de l'amirauté, a été couronnée d'un plein succès, et qu'il agit en excellent conducteur.

Indépendamment de la simplicité de construction, ce télégraphe offre des avantages supérieurs même aux télégraphes terrestres; en cas d'accidents, on peut le remplacer en dix minutes. Le succès de cette entreprise a engagé les inventeurs à établir leur ligne projetée à travers la Manche, entre l'Angleterre et la France, sous les auspices des deux gouvernements.

— On écrit de Vienne (Autriche), le 27 septembre:

On dit que la fabrication du coton explosif sera défendue en Autriche, à cause du danger qu'entraîne l'usage général de cet article. On prétend aussi que cette invention ne présente pas assez d'avantages pour le service de l'artillerie.

L'Autriche a défendu la poudre-coton en raison des services qu'elle peut rendre à une insurrection.

— Des troubles ont éclaté à Rome, au théâtre Del Corso, à l'occasion de la représentation de *Christian VIII*, roi de Danemark; cette pièce est remplie d'allusions contre les étrangers qui opprimaient les Danois. Le commissaire a fait baisser la

toile, mais le public a tout brisé, tout déchiré. La force armée n'a pas osé se montrer; les chefs de la garde citoyenne sont intervenus, et le calme a été rétabli. On s'étonne que la police autrichienne ait permis une semblable représentation dans les circonstances actuelles.

— Une femme, Marguerite J..., libérée le 31 octobre dernier, de trois années d'emprisonnement qu'elle venait de subir à la prison de Clermont, a été arrêtée hier au moment où elle venait de commettre successivement quatre vols dans une seule rue, la rue Rambuteau.

Marguerite, qui est mariée à un voleur de profession subsistant en ce moment, au bague de Toulon, une condamnation à huit années de travaux forcés, est une femme de vingt-sept ans, d'une rare beauté, d'une force et d'une énergie au-dessus de son sexe. Depuis la condamnation de son mari, elle avait entretenu des relations adultères avec un malfaiteur contumace qui a été récemment arrêté et se trouve impliqué dans plusieurs affaires extrêmement graves.

Habitée au vol dit au rendez-moi, cette femme, dont la figure ouverte et la mise annoncent l'aisance éloignent le soupçon, pratiquait sa coupable industrie avec une audace et une adresse extraordinaires. C'est ainsi qu'hier elle entra successivement dans les magasins de la dame Beneut, épicière, rue Rambuteau, 43; du sieur Dumont, débitant de tabac, même rue, 21; du sieur Imbert, marchand de vins, même rue, 56; du sieur Piedeloup, épicière, même rue, 90, et que dans chacun, achetant pour quelques sous de marchandises, elle donnait en paiement une pièce de cent sous qu'elle trouvait moyen de soustraire ensuite et de remettre dans sa poche avec la monnaie qu'on lui rendait.

— On lit dans le *Courrier d'Anvers* :

« Nous avons le cœur encore navré en racontant le déplorable fait suivant :

» Le nommé Pierre Claus, âgé de cinquante quatre ans, avait en 1840 une maisonnette et quelques verges de terre qui lui appartenaient. En 1845, toute sa famille tomba malade. Il perdit sa femme et sa fille aînée. Il devint pauvre. En fut-il la cause? Nous disons hautement non. Le 21 novembre dernier, dans l'après-dîner, on vit se traîner un homme, exténué de fatigue, s'appuyant sur son bâton, vers la demeure de M. Ysenbrant, bourgmestre de cette ville, où il recevait habituellement l'aumône. D'un air calme et résolu, il brisa deux carreaux de vitres de la demeure du magistrat. Ce malheureux s'appelle Pierre Claus, que nous avons déjà nommé. A-t-il commis ce méfait par haine ou par vengeance personnelle contre M. Ysenbrant? Pas le moins du monde. Arrêté et interrogé par le commissaire de police, le malheureux a déclaré y avoir été poussé par l'unique désir « d'être mis en prison, le plus longtemps, le mieux, ajouta-t-il, pour sortir de mes misères (om uit myne miserie te zyn!) »

» Déposé à la maison de passage à Thielt, Claus reçut la ration habituelle des détenus. Le 24 de ce mois, au moment où la gendarmerie allait transporter le malheureux à Bruges, l'on trouva dans la prison un cadavre. Claus ayant, par suite de misère, l'estomac délabré, avait succombé à une indigestion! Son enterrement a eu lieu le 26, sans pompe, sans grande cérémonie, sans bruit, car... il s'agissait d'un homme dépossédé des biens de cette terre, d'un paria! En revanche, nous lui consacrons ces lignes, par respect pour le malheur. »

Variétés.

ORIGINE ET HISTOIRE DE LA LANGUE ROMANE.

A l'époque du démembrement de l'empire, la Gaule, envahie de toutes parts par les peuplades errantes du Nord, subit des modifications qui n'avaient eu encore de précédent qu'au temps de la conquête par les Romains. Les barbares franks, goths, alains, bourguignons, etc., s'établirent dans les villes ou sur les lieux élevés, laissant aux habitants la liberté de demeurer sous la condition d'un tribut qu'ils durent payer dès ce moment à leurs vainqueurs. Les Gaulois qui se soumièrent à cette obligation devinrent les manans (*manentes*), et, comme ils furent principalement relégués dans les campagnes, où ils furent des-

tinés à cultiver des terres dont ils n'étaient pas même les fermiers, ils composèrent une classe nombreuse que la féodalité plus tard désigna sous le nom de *villani* (les vilains). Il y eut dès-lors changement dans l'idiome. D'un côté, les hommes asservis aux travaux champêtres retinrent les formes de leur langage, qu'ils ne tardèrent cependant pas à altérer en le mêlant aux débris gaeliques et eskouariens des idiomes primitifs. Il résulta de cette fusion une langue mixte, qui reçut le nom de *lingua rustica romana*, ou simplement *rustica, gallica, vulgaris, simplex, ruralis, usualis, plebeia*... Plus tard elle fit irruption dans la demeure des vainqueurs, ou elle prit bientôt la place de l'idiome frank, dont elle adopta une partie des formes.

Cette fusion eut lieu dès les premiers temps de la conquête. Grégoire de Tours nous le démontre lorsqu'il se plaint du dégoût que professaient ses contemporains pour la langue latine, et de la préférence qu'ils accordaient à la langue rustique, en disant : *Philosophantem rhetorem intelligunt pauci, loquentem rusticum multi*. On peut donc reconnaître que le nouvel idiome, quelque informe qu'il fût, se généralisa; mais il se revêtit d'inflexions, particulières aux localités et au génie de la langue des barbares qui les avaient envahis. Au milieu du nombre considérable de dialectes qui se formèrent, deux se firent remarquer et furent adoptés, l'un par les Gaulois qui habitaient le nord de la Loire, l'autre par les habitants de la Novempopulanie, de la Gaule narbonnaise, etc., situés au midi du fleuve. Ces deux formes particulières, l'histoire les connaît sous le nom de langue d'oïl et langue d'oc. La première fut celle des trouvères, la seconde celle des troubadours.

Ces deux dialectes signalèrent dans la génération nouvelle, celle surtout de l'invasion, une différence notable dans la manière de voir, de connaître les objets sérieux. Dans l'histoire de la formation de la langue française, on s'est trop peu préoccupé de l'influence morale de la pensée des peuples septentrionaux. Qu'on nous permette de citer quelques mots de l'introduction du cours que nous avons fait à l'Athénée royal en 1844. Nous y disions : « Il est à remarquer que les nations ont chacune, selon les temps où elles vivent, une manière particulière de percevoir qui dépend de l'analyse plus ou moins complète des objets qui se présentent à l'action de leur organisme. Cette différence se montra dans tout son jour lorsque les barbares du Nord fondirent sur l'empire et se le partagèrent. La société romaine, vieillie alors dans la contemplation de l'existence extérieure, sous un ciel heureux, sur une terre qui ne lui refusait rien, à l'ombre d'une civilisation accomplie, avait pris, pour ainsi dire, possession depuis longtemps de la nature et de ses accidents sensibles. Les objets se présentaient, mais revêtus d'espèces qui leur étaient propres, et qu'elle se paraît avec soin en l'exprimant par un déterminatif qui s'accordait toujours avec le substantif pour porter dans l'idiome l'idée d'unité que l'analyse semblait avoir détruite. Cet accident, elle le considérait comme une modification essentielle de la substance. Il n'en fut pas ainsi des barbares, qui procédèrent en suivant une autre méthode.

» Frappés du spectacle nouveau pour eux d'une nature riche et brillante, ils reconquirent partout une puissance intuitive se revêtant de mille formes et les communiquant par reflet à l'existence. Les accidents n'appartinrent plus essentiellement à cette dernière; ils spiritualisèrent, ils divisèrent le monde en deux grandes catégories, l'une inerte et subissant, l'autre active et rayonnante. Lorsqu'ils eurent saisi l'accident, ils le considérèrent comme le rayonnement de la puissance première intuitive, actif comme elle, et agissant sur la substance qui devenait dès lors son objectif. Dès lors, le mot destiné à représenter cet accident de l'existence substantielle, ou plutôt ce rayonnement de la puissance intuitive ne s'accorda plus : il fut rangé dans la classe des verbes. Cette manière de considérer s'altéra cependant par la fusion des nations septentrionales et méridionales; et l'accord prescrit par l'idiome des uns et la concordance des autres se concilia plus tard dans les règles exceptionnelles du participe français. »

Après ce travail de l'intelligence des nouvelles nations, un autre commença : ce fut celui de l'altération successive, non des formes, mais des mots; non de l'expression, mais du son. Ce genre d'altération, qui ne fut que dans le mot, ouvrit à la trans-

formation une voie plus large encore. Eloignés, par goût et par la conséquence des événements, de l'étude des grands maîtres qui avaient contribué à établir les règles grammaticales, les Gallo-Romains, et leurs dominateurs, les Franks, commencèrent à mépriser les lois, qu'ils ne connaissaient plus ou qu'ils n'avaient jamais connues. L'emploi des cas, dans les substantifs surtout, leur parut difficile, et dès-lors, quand ils se servirent des mots latins, ils négligèrent de suivre les règles de dépendance. Un nominatif, et quelquefois d'autres cas, furent donnés comme régimes à des verbes qui exigeaient l'accusatif; des prépositions eurent pour conséquents des cas obliques lorsqu'elles en voulaient de directs; les lois de la syntaxe tombèrent en désuétude. Il est vrai que déjà chez les Latins ces règles impérieuses, suivies par les bons écrivains, avaient été enfreintes souvent, comme nous le prouvent de nombreuses inscriptions. Les Gallo-Franks, pour rétablir les idées de rapports, détruites par ces altérations, les exprimèrent par des équivalents. C'est ainsi que pour énoncer le rapport d'annexion qui existe entre un nom et son conséquent mis au génitif, ils se servirent de la préposition *de*, et ils dirent : *episcopi de regno nostro*, pour *episcopi regni nostri*, les évêques de notre royaume; *dedit ad ipso nepote*, il a donné à son neveu.

Ces changements qui s'opèrent dès le commencement atteignirent dès le premier siècle un haut degré de développement, puisque le latin, devenu langue savante, n'était plus compris des masses au sixième siècle, comme nous l'apprend le concile tenu à Auxerre, en 528, qui défendit de faire chanter dans les églises, par de jeunes filles, des chansons et des cantiques entremêlés de latin et de roman.

Cet oubli des désinences provoqua un nouvel usage. Les idées de nombre et de genres qu'elles rappelaient durent être précisées par un autre moyen que celui des prépositions. On employa à cet effet des pronoms démonstratifs, que nous trouvons contractés dès cette époque. Les Provençaux, et généralement les habitants des pays de la langue d'oc, en prennent la dernière syllabe, d'autres se servent tantôt de la première partie, tantôt de la seconde. Ainsi nous lisons : *si cum la dame parlat al rei*, comme la dame parla au roi (Les Rois, p. 223). Le pronom *illa*, contracté en *la*, ne fut pas l'article exclusif du féminin; *li*, contracté du pluriel *illi*, le fut également pour ce genre et au singulier. C'est ainsi que Jean de Condeit intitule *li Fourmis*, la fable qui commence par ce vers : C'est la fourmi qui tout l'éié. (Robert, Fables inédites des XIIe, XIIIe, XIVe siècles, tome I, page 2.) A l'occasion de cette citation, nous dirons que si nous rapportons des exemples tirés d'écrits du XIIe siècle pour affirmer l'existence d'un usage grammatical de siècles bien antérieurs, nous le faisons parce que la langue, presque faite dès le VIIIe siècle, ne paraît pas avoir subi de modifications bien importantes dans les siècles qui suivirent.

Le pronom devenu article devint aussi pronom personnel, tantôt sujet, tantôt régime d'un verbe, comme dans cette phrase de l'auteur d'Aucassin et Nicolette :

« Si se repensa que s'on le trouvoit ileuc, c'on le remeroit en le mie por ardoir : Elle réfléchit que si on la trouvait là, on la ramènerait dans la ville pour la brûler. (Barbazan, Fabliaux et contes, tome I, pag. 397.)

LATAPIER.

(La suite au prochain numéro.)

**LE SUCCÈS** de la **Pâte de Georgé** a dépassé toutes les prévisions. C'est qu'en effet ce **bonbon pectoral** guérit promptement les **rhumes, catarrhes, enrouements**. Il est d'un usage indispensable aux personnes qui sont sujettes aux irritations, qui veulent se soigner en continuant leurs affaires ou en voyageant, et se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 65 cent. et de 1 fr. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Lardet, place de la Préfecture; Vernet, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, Garnier-Martinet, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, Pourcher-Faivre, confiseur, Grande-Rue, 56; à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 4; à Mâcon, Lacroix, pharmacien.

NOTA. — Une médaille d'honneur en argent a été décernée à M. **Georgé**, pour la supériorité de sa **Pâte pectorale**. (42)

Lyon, le 9 décembre. — **Le Gérant, J. REYNIER.**

Imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Brosses, 8, à la Guillotière.

**Chemins de fer.**

**ASSURANCE GÉNÉRALE ET MUTUELLE**

CONTRE LES

**ACCIDENTS CAUSÉS AUX VOYAGEURS PAR LES CHEMINS DE FER.**

La Compagnie assure de mille à vingt mille francs par personne, moyennant une prime annuelle de cinquante centimes par mille francs. L'assurance est immédiatement valable pour tous les Chemins de fer de France. Les fonds sont convertis en rentes sur l'Etat. S'adresser à M. RÉGIPAS, directeur pour le département du Rhône, rue d'Égypte, 5, à Lyon. (40)

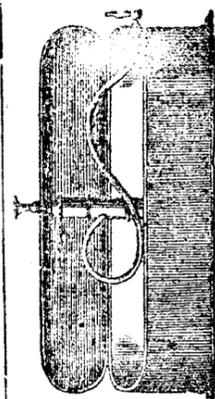
Approbation des Facultés de médecine et de pharmacie (Codex, page 292.)

**PATE PECTORALE A LA RÉGLISSE DE GEORGÉ,**

PHARMACIEN D'ÉPINAL (Vosges.)

Boîte : 1 fr. 25 c.; Demi-Boîte, 65 c.

La seule, infallible pour la prompte guérison des **rhumes, toux, enrouements** et autres irritations de **poitrine**. — Elle se vend moitié moins que les autres, chez MM. **Lardet**, pharm., place de la Préfecture, 16, et à la Pharmacie des Célestins; **Vernet**, place des Terreaux, 15, à Saint-Etienne, **Garnier-Martinet**, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, **Pourcher-Faivre**, confiseur, Grande Rue, 56; et à Genève (Suisse), **Rouzier**, Grande-Rue, 4; à Mâcon, **Lacroix**, pharmacien, ainsi que dans toutes les villes de France et de l'étranger. NOTA. — Une Médaille d'honneur en argent vient d'être décernée à M. **Georgé**, pour la supériorité de cette pâte, et on ne doit avoir confiance qu'aux boîtes portant son étiquette et sa signature. Se méfier des Contrefacteurs. (41)



**GLYSO-POMPES.**  
GLYSOIRS, INSTRUMENTS en gomme et cuir bottillé, en tous genres, chez **VERNET**, pharmacien, place des Terreaux, 13, dépositaire de toutes les eaux minérales naturelles de St-Galmier, de St-Alban, de Vichy, etc., etc. (9)

**A CÉDER**, pour cause de santé, un commerce de gros et demi-gros, D'ARTICLES DE SAINT-QUENTIN ET DE TARARE, situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. — S'adresser, pour les renseignements, à M. ALEGATIERE JEUNE, rue Quatre-Chapeaux, 11.

**A VENDRE BONNE VOITURE** pour un voyageur de commerce, hôtel Bayard, rue Tupin. (43)

**AVIS**  
A Messieurs les Propriétaires et Entrepreneurs.  
Le sieur Picard, inventeur des souches de cheminée, en plotet vert, ayant la tête en fonte indestructible à toute intempérie, a l'honneur de les informer qu'il y en a une de montée, très visible, sur les toits de la maison neuve, place de la Préfecture. S'adresser, pour en faire établir de semblables, chez l'inventeur, **quai Bon-Rencontre**, 63. (22)

**GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES**  
NOUVELLES ou ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et toute écoule au vice du sang et des humeurs.  
**PAR LE SIROP DÉPURATIF VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÈNE.**  
Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharm.  
Publié par ordre exprès du Gouvernement.  
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.  
**PRIX : 5 fr. le flacon.**  
S'ADRESSER A LYON, A LA PHARMACIE **Rue Palais-Grillet, 23.** (7)

**MAGASIN DES 25,000 ROBES,**  
**Quai St-Antoine, 18.**

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satins, alpaga et mérinos; forte partie de châles tartans, cravates et foulards.  
Il existe continuellement une exposition de 1,800 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus.  
Les marchands obtiendront un escompte. (24)